



Ma commune m'informe

Jeudi 29 octobre 2009 - N°420



Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site : www.ville-de-chimay.be (page des news)
E-mail : fabien.bachelart@publilink.be

CHIMAY

CHIMAY

Ville de Chimay

Cérémonies marquant le 91^{ème} anniversaire de l'Armistice de la première guerre mondiale.

Mardi 10 novembre : dépôt de fleurs et recueillement devant les monuments des villages de l'entité Chimacienne et ce, en présence des écoles et de représentants des associations patriotiques.

Mercredi 11 novembre – jour de l'Armistice
Cérémonies prévues à Chimay.

A 10h40 (devant l'Hôtel de Ville) : Accueil des Associations Patriotiques, des porte-drapeaux et des invités.

A 10h50 : arrivée de la Fanfare Royale « Les Loupards de Chimay » - Départ vers la Collégiale.

A 11h : TE DEUM SOLENNEL présidé par Monsieur le Doyen. Après celui-ci : discours de circonstance prononcé par l'Echevin des Affaires Patriotiques et Militaires, M. Roynet. Hymnes Nationaux.

Ensuite départ en cortège et en musique vers les quatre monuments (la Bouchère – Roi Albert – Stèle des prisonniers – et monument de la Place des Princes).

A ces différents endroits : dépôts de fleurs – recueillement et hymnes nationaux.

A la Place des Princes : Appel aux morts par deux membres des Associations Patriotiques.

Retour à l'Hôtel de Ville : Mot du Bourgmestre – vin d'honneur

A 13h30 : repas (uniquement sur réservation préalable auprès de Mr André Guiot – responsable des Associations Patriotiques – tél : 0476/95.24.37.

Une délégation du 4^{ème} Escadron du 1^{er} régiment de Chasseurs de Verdun ainsi que des représentants de la Base de Florennes ont été invités.

Merci déjà à vous d'honorer de votre présence ces cérémonies du souvenir.

Merci aussi à ceux qui le peuvent, de pavoiser à cette occasion.

Le dimanche 15 novembre à 9h30 : office religieux, suivi à 10h15 du TE DEUM chanté à l'occasion de la Fête du Roi.

J. Van Tongelen, Secrétaire communale.
M. Roynet, Echevin des Affaires Patriotiques et Militaires.
D. Danvoye, Bourgmestre

Besoin de parler le néerlandais au travail ou en privé ?

Venez à la table de conversation de néerlandais tous les jeudis de 20h à 21h au centre des jeunes à Chimay.

Animatrice : Inghelbrecht Lieve
Organisé par, « Bouillon de culture » et Sudhaina.

Pour toute information : Sudhaina 060/21.22.10 ou au 060/21.51.46

Communes de MOMIGNIES et de CHIMAY

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerna la demande de WINDVISION BELGIUM S.A., dont les bureaux se trouvent à 3000 Louvain, Geldenaaksevest 4/101, en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 relatif à l'installation et l'exploitation d'un parc de 6 éoliennes avec pour chacune, un transformateur de puissance unitaire de 2 à 3 MVA et intégré dans la tour ainsi que la modification/création de chemins d'accès, la pose de câbles électriques souterrains et d'une sous-station électrique comprenant un transformateur statique d'électricité d'une puissance de 27,5 MVA sur les biens concernant l'entité de Macon (Momignies) - Lieux-dits « Fayl » et « La Plaine par delà l'Arbre ».

Le projet déroge à l'article 35 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la zone agricole (application requise de l'article 127§3 du CWATUP).

Installation de 6 éoliennes et d'une sous-station électrique
I001 éolienne n°1 3000 kW implantée sur le bien sis 2ème Division, Section A, Numéro 10A
I002 éolienne n°2 3000 kW implantée sur le bien sis 2ème Division, Section A, Numéro 176A
I003 éolienne n°3 3000 kW implantée sur le bien sis 2ème Division, Section A, Numéro 197B
I004 éolienne n°4 3000 kW implantée sur le bien sis 2ème Division, Section A, Numéro 24
I005 éolienne n°5 3000 kW implantée sur le bien sis 2ème Division, Section A, Numéro 101 A2
I006 éolienne n°6 3000 kW implantée sur le bien sis 2ème Division, Section A, Numéro 109A
Sous-station électrique B001 implantée sur le bien sis 2ème Division, Section A, Numéro 214A

Le réaménagement des chemins d'accès aux éoliennes n° 1, n° 2, n° 3, n° 5 et n° 6 est prévu. La création de deux nouveaux chemins d'accès est prévue pour les éoliennes n° 2 et n° 4.

Le dossier peut être consulté aux Administrations Communales à partir du 23 octobre 2009 jusqu'au 23 novembre 2009.

Pour la commune de Momignies : Date d'affichage de la demande : 16/10/2009. Date d'ouverture de l'enquête : 23/10/2009. Date, heure et lieu de clôture de l'enquête : 23/11/2009 entre 9h et 11h au Service de l'Urbanisme de Momignies, Grand place 1 à 6590 Momignies. Les observations écrites peuvent être adressées au Collège Communal de Momignies, Grand Place 1 à 6590 Momignies. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 9h à 12h et de 14h à 16h, les lundi, mercredi et vendredi ainsi que le lundi jusqu'à 20h00, au Service de l'Urbanisme de l'Administration Communale de Momignies, Grand Place 1 à 6590 Momignies. Lors de la consultation du lundi soir, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de M. Emmanuel Servais, du service de l'Urbanisme ☎ 060/510424 ou par E-mail: emmanuel.servais@momignies.be.

Pour la commune de Chimay : Date d'affichage de la demande : 16/10/2009. Date d'ouverture de l'enquête : 23/10/2009. Date, heure et lieu de clôture de l'enquête : 23/11/2009 de 9h à 11h, au Service de l'Urbanisme de Chimay, rue de la Soque 12 à 6460 Chimay. Les observations écrites peuvent être adressées au Collège Communal de Chimay, rue de la Soque 12 à 6460 Chimay. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique chaque jour ouvrable pendant les heures de service, les lundi, mardi et vendredi de 8h00 à 12h00 et les mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h ainsi que le lundi, en dehors des heures d'ouverture sur rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance, auprès de M. Petit Sylvain, du Service de l'Urbanisme de l'Administration Communale de Chimay, rue de la Soque 12 à 6460 Chimay, ☎ 060/210291 ou par E-mail: sylvain.petit@ville-de-chimay.be.
Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès :

- * du demandeur, auteur du projet - WindVision, Florence Loumaye 016/299455 - E-mail: florence.loumaye@windvision.com
- * de l'auteur de l'étude d'incidences, CSD Ingénieurs Conseils S.A., avenue des Champs Elysées 160 à 5000 Namur, Tél. 081/434076
- * du conseiller en environnement ou à défaut de l'agent communal délégué à cet effet pour Momignies: Emmanuel SERVAIS 060/510424, Pour Chimay, Sylvain PETIT au 060/210292
- * du Fonctionnaire Technique, SERVICE PUBLIC DE WALLONIE DG03 - D.P.A - Direction de Charleroi - Monsieur Elio Calo, Rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi - Tél.: 071/654760
- * du Fonctionnaire Délégué, SERVICE PUBLIC DE WALLONIE - DG04 - Direction Extérieure de Charleroi - Monsieur Raphaël Stokis, rue de l'Ecluse 22 à 6000 Charleroi - Tél. : 071/654949

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Fonctionnaire Délégué et le Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale respective dans le délai susmentionné, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

AVIS - VACCINATION GRIPPE A H1N1

Votre médecin traitant vous a peut-être proposé d'effectuer personnellement votre vaccination contre la grippe A H1N1.

Dans le cas contraire, l'AGRF asbl, représentant tous les généralistes de la région, propose à la population à risque de se faire vacciner.

La vaccination sera gratuite.

Celle-ci se déroulera dans **l'Hôtel de Ville sur la Grand Place de Chimay**.

Les fonctionnaires concernées sont appelées à se présenter munie de **deux vignettes** de mutuelle.

Dès le début de la vaccination, un **numéro de téléphone communal unique** sera accessible aux heures de bureau pour les informations pratiques.

Un courrier complémentaire vous sera envoyé dès que le vaccin sera disponible.

Cette vaccination est ouverte à toute personne de l'entité mais également aux patients ne résidant pas sur la commune de Chimay mais ayant un médecin traitant chimacien.

Les médecins ne se conformeront pas à l'exigence ministérielle demandant un recensement. Aucune de vos données personnelles ne sera donc transmise au ministère.

AGRF

ASBL

Association des généralistes
de la région des Fagnes